Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. LEGAY

Secrétaires de séance :
Mme LEFEVRE – M. TOURAINE

DB2022-45 COMPLEMENT DE DELIBERATION DB2022-39

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord au règlement d'une somme de 2 000 € à un avocat chargé de la défense de la commune suite à un recours déposé par un tiers au tribunal administratif. Or les frais d'honoraires s'élèvent à 2 197.99 € soit 197.99 € de dépassement. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de ce dépassement.**

Le maire, Jacky LESAULNIER

MAIRIE DE ST PIERRE DE CORMEILLES (EURE)

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr